



A Villepinte, le 23 Novembre 2018

## LETTRE OUVERTE

Mr KUHN Philippe  
Délégué Régional DI de Paris  
Du Syndicat Pénitentiaire  
Des Surveillants Non gradés.  
Tél : 06/46/87/42/79  
Mail : [spsvillepinte93@gmail.com](mailto:spsvillepinte93@gmail.com)

A

Madame la Directrice de la Maison  
D'Arrêt de la Seine Saint-Denis

**Objet** : Propos injurieux et diffamatoires tenus par un avocat le 20 novembre 2018

Madame la Directrice,

Le mardi 20 novembre 2018, au parloir avocat, l'agent en poste a appelé le premier surveillant, responsable du secteur, car deux avocats refusaient catégoriquement d'attendre leurs clients dans leurs cabines portes fermées comme le précise la note de service **N°18/205 du 25 avril 2018** où il est stipulé, je cite :

« Consigne au parloir avocat »

« **Madame, Monsieur, Maître,**

***Pour le bon déroulement des parloirs, je vous demande de patienter à l'intérieur des cabines et porte fermée en attendant les personnes détenues »***

Le premier surveillant, appelé sur les lieux, explique aux deux avocats, le contenu (note affichée sur toutes les cabines, 18 au total) et le pourquoi de cette note, le premier surveillant, au vu de la situation, rend compte à l'officier en charge du secteur et tous deux expliquent, avec tact et diplomatie, aux 2 avocats, qu'ils doivent se plier au fonctionnement de l'établissement. Le premier avocat, n'a pas voulu en ajouter plus et est entré dans sa cabine. Le deuxième, commençant à s'énerver, en disant qu'il connaissait le système et qu'en gros, il faisait ce qu'il voulait, qu'en plus il est claustrophobe (la cabine a une fenêtre à barreaux qui s'ouvre) et qu'il est hors de question qu'on l'enferme. Les deux responsables, essayant de rester calmes et courtois continuent de lui expliquer d'attendre son client porte fermée. Celui-ci, de plus en plus virulent et méprisant appelle le lieutenant, je cite :

« **Surveillant ! Vous ne faites pas votre travail ici, vous me privez de liberté en fermant la porte, je ne bougerais pas d'ici et j'exige de voir votre Directrice Madame Maisonneuve !** »

Les deux responsables lui expliquent qu'il n'est pas possible de rencontrer la Directrice sans avoir pris de rendez-vous et qu'ils ne l'empêchent nullement de voir son client mais qu'ils se doivent de faire respecter le règlement et d'appliquer les notes de service.

En surenchère, l'avocat rajoute, je cite :

« **Vous m'empêchez d'exercer les droits de la défense** » et, en souriant rajoute :

« **Vous faites votre travail aussi avec les téléphones et les bouteilles d'alcool que vous rentrez ici à Villepinte ? Et on ne parle pas du reste, ah Villepinte, Villepinte.... !** »

.../...

Ce n'est pas tout, l'avocat s'est dirigé vers l'escalier de l'administration, les deux responsables lui ont expliqué qu'il n'était pas autorisé à monter sans y avoir été invité. Le voilà tout à coup qui se met à courir dans les escaliers, suivi par nos deux collègues, il arrive devant le bureau de la Directrice (en réunion), il toque une fois et fait irruption dans son bureau, elle était en réunion avec une collaboratrice et lui a demandé de patienter 2 minutes. Au bout de 5 minutes, jugeant le temps trop long, il refait irruption dans le bureau, elle lui redemande de patienter 5 minutes et finalement, 5 minutes plus tard, l'a pris en entretien. L'officier et le premier surveillant demandent si elle veut qu'ils assistent, elle répond non, qu'elle les verrait après.

Quelques instant plus tard, les deux collègues sont appelés à rejoindre la Directrice et l'avocat, au parloir avocat. Celui-ci continue allègrement de manifester son mécontentement, devant la Directrice qui dit que *ça ne sert à rien de s'énerver*, que c'est un malentendu et ce à de nombreuses reprises car l'avocat lui coupe la parole sans cesse. Nos collègues expliquent que certains détenus ne doivent pas en croiser d'autres (les isolés par exemple, les mineurs etc..) que l'on risque des bagarres et que c'est pour cela que les portes doivent rester fermées.

L'avocat ne voulant plus rien entendre, haussant le ton sans cesse, nos collègues décident de ne plus rien dire et lui, disant avec dédain : « **Et les DPS, comment vous faites, ils sont traités comme ça les DPS ici ?** ». Le premier surveillant lui fait remarquer qu'il est hors sujet et le laisse parler avec la Directrice. L'entretien s'est terminé par une poignée de main entre la Directrice et l'avocat.

Celui-ci, tout content, a regardé nos 2 collègues avec un grand sourire puis est retourné dans sa cabine.

**Madame la Directrice, notre syndicat, le SPS, ne peut tolérer une telle attitude et de tels propos de la part d'un avocat. Nos collègues n'ont fait qu'appliquer le règlement, ce sera quoi l'étape d'après avec cet avocat ?**

**Nous exigeons que ses propos diffamatoires et son attitude soient rapportés à son autorité (le bâtonnier) le plus rapidement possible, vous ne pouvez pas cautionner cela impunément !**

**Nous subissons déjà les incivilités permanentes des personnes détenues, faut-il y rajouter celles des avocats ?**

**Nous tenons également à féliciter nos collègues pour être restés très calmes et très professionnels.**

**Notre syndicat, le SPS, est indigné que cet avocat ait pu porter, envers nos collègues (qui œuvrent au quotidien en mode dégradé), de si graves accusations sans que vous n'ayez bougé le petit doigt pour prendre leur défense, c'est purement scandaleux, cautionnez vous ce qu'il a dit ? En tout cas pas nous !!**

**Leur avez-vous demandé s'ils souhaitaient déposer une plainte pour ces propos diffamatoires ?**

**Notre syndicat, le SPS, aidera nos collègues dans leurs démarches, s'ils souhaitent le faire !**

**Madame la Directrice, cela démarre mal, ne trouvez-vous pas ?**

**Nous attendons un geste fort de votre part, nos collègues n'ont pas le droit de se faire traiter de la sorte, c'est la porte ouverte à tous les débordements !**

**Dans un établissement surencombré à 200%, il faut des règles de conduite strictes pour tous !**

Dans l'attente d'un retour de votre part

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en mon plus profond respect.

Bien cordialement.

**Philippe KUHN**

